Date: November 14, 2018 at 01:00
To: @justice.f

Monsieur Van Ruymbeke,

Je me permets de vous écrire aujourd'hui non pas vis-à-vis de l'affaire des escroqueries du groupe McDonald's mais vis-à-vis de ce qui pourrait être (au conditionnel) une fausse déclaration d'intérêts soumise à la HATVP par une haute personnalité.

Je peux me tromper, je le reconnais. J'espère me tromper. Je reconnais avoir des doutes à savoir si la personne en question aurait dû, d'un point de vue juridique, mettre à jour sa déclaration. Je pense que oui.

Je vais moi-même soulever la question, probablement ce vendredi donc dans 2 jours, respectueusement, avec prudence, à savoir si la personne en question n'aurait pas dû mettre sa déclaration à jour. Je vais également envoyer un signalement au Procureur de la République afin de lui demander de confirmer si oui ou non les membres du collège de la HATVP doivent garder leurs déclarations à jour, ce signalement aura lieu vendredi.

La personne en question est Monsieur Jean-Louis NADAL, président de la Haute Autorité pour la Transparence de la vie Publique.

Je vous demande, s'il vous plaît, de vous rendre sur cette page :

https://www.hatvp.fr/la-haute-autorite/comment-travaillons-nous/le-college/

Puis cliquez sur la déclaration de Monsieur NADAL et sauvegardez le PDF.

https://www.hatvp.fr/wordpress/wp-content/uploads/2017/02/jln\_declarations.pdf

(notez au passage les détails dans l'URL : 2017/02 pour février 2017 très probablement)

Normalement, vous devriez constater à la 3ème page en partant du bas, la page numérotée 5/7, que Monsieur NADAL déclare que son épouse est, je cite "Secrétaire générale adjointe du groupe BOLLORE, directrice de l'éthique".

À ce jour, il n'y a aucune autre activité listée. La déclaration en question est datée du 18 février 2014.

Je pense que la seule question qui se posera d'un point de vue purement juridique (d'un point de vue médiatique, ça pourrait être une autre histoire) est de savoir s'il devait oui ou non mettre à jour sa déclaration.

IMPORTANT : en se rendant sur cette page là toujours :

https://www.hatvp.fr/la-haute-autorite/comment-travaillons-nous/le-college/

Je vous invite désormais à cliquer sur la déclaration d'intérêts de Madame Michèle FROMENT-VEDRINE. Le contenu de sa déclaration n'est pas ce qui nous intéresse. Ce qui nous intéresse est l'URL de sa déclaration :

https://www.hatvp.fr/wordpress/wp-content/uploads/2017/12/mfv\_declarations\_2.pdf

Vous constatez qu'il s'agit là d'une déclaration modificative signée le 05 décembre 2017 et l'URL confirme "2017/12" et l'on constate la terminaison "\_2.pdf".

Cela pourrait laisser penser que les membres du collège de la HATVP doivent déclarer tout changement de situation. Mais je ne suis pas sûr à 100%, peut-être que Mme FROMENT-VÉDRINE a voulu faire du zèle et qu'elle n'était pas juridiquement obligée de mettre à jour sa déclaration mais cela me surprendrait.

Si une telle obligation n'existait pas, n'importe qui pourrait contourner la loi.

Je ne souhaite bien entendu pas accuser une personne qui a été le procureur général près la cour de cassation et qui est désormais le président de la HATVP à tort.

Sauf erreur, je pense que l'épouse de Monsieur Nadal est Madame Darmaillac :

https://jorfsearch.steinertriples.fr/name/Marie-Annick%20Darmaillac

Selon cette page :

 $\frac{\text{https://www.liberation.fr/direct/element/bollore-nomme-une-de-ses-fideles-au-developpement-des-talents-internes-du-groupe-canal\_18702/$ 

Elle serait fidèle à Monsieur Bolloré. Un tweet de Julien Bellver va même jusqu'à affirmer que c'est une, je cite, "Bolloré Girl".

l'ai fait nas mal de recherches et i'ai heaucoun de documents : l'ai été surpris de trouver une "lettre d'informations confidentielles"

intitulée "Faits&Documents" et qui mentionne en page 10/12 M. Bolloré, Mme Darmaillac et M. Nadal. J'attache le PDF en question à cet email. P. 10/12 3ème paragraphe.

J'ai fini par constater que Mme Darmaillac est au conseil d'administration de plusieurs sociétés appartenant à l'empire Bolloré. Elle est rémunérée pour ces positions. Pourtant, il n'en est fait mention nulle part dans la déclaration d'intérêt de M. Nadal.

Un exemple, la société Financière de l'Odet.

L'impression que j'ai est qu'elle fait presque partie de la famille de Monsieur Bolloré. J'ai vraiment l'impression qu'ils sont très très proches.

Peut-être que M. Nadal pourrait dire que c'est ce qu'il sous-entendait par "Secrétaire générale adjointe du groupe BOLLORE, directrice de l'éthique".

Ok. Le problème, c'est que Mme Darmaillac est désormais également administratrice de la société Renault :

https://www.bloomberg.com/research/stocks/people/person.asp?personId=384490887&privcapId=120343

Il y a un lien avec le groupe Bolloré dans le sens où le numéro 2 du groupe Renault, de mémoire Thierry Bolloré, est un cousin de M. Bolloré. Mais de toute évidence, Renault est une société bien distincte du groupe Bolloré.

Je précise que j'ai demandé à Renault une copie d'un rapport financier qui confirme que Mme Darmaillac est rémunérée pour sa position chez Renault.

=> Donc, <u>SI</u> Mme Darmaillac est toujours l'épouse de M. Nadal <u>ET SI</u> M. Nadal a l'obligation de tenir sa déclaration à jour, dans ce cas, il semblerait qu'il y ait potentiellement un problème très grave.

J'aurais aimé me tromper. Peut-être que je me trompe d'un point de vue purement juridique, mais d'un point de vue éthique, je pense qu'il y a un problème.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Van Ruymbeke, mes salutations distinguées.

Binder1.pdf